



Monsieur le préfet,

Enfin, avons-nous envie de vous dire ! Lors de notre dernière entrevue, le 19 novembre 2024, vous aviez balayé d'un revers de main la proposition de l'ensemble des organisations syndicales de création d'une formation spécialisée de site et l'aviez « remplacée » (nous y mettons d'énormes guillemets) par l'engagement de réunions avec l'ensemble des élus des personnels, pour aborder les problématiques et interventions nécessaires sur le site Lemaresquier. Vous aviez vous-même communiqué aux responsables des différentes administrations la fréquence de ces réunions, fixées à deux par an, ce qui n'aurait pas été un luxe, compte tenu du nombre de dysfonctionnements depuis l'ouverture de la nouvelle Cité. Mais il en est avec vous comme avec ceux qui vous ont missionné, le dialogue dit « social » n'est pas votre fort, depuis l'origine. L'épisode du marché de nettoyage de l'ancienne Cité administrative a été un marqueur de l'absence de volonté de dialogue de votre part.

Dans un même ordre d'idée, vous avez conclu votre invitation à cette réunion en affirmant que ce comité a « un rôle strictement informatif » et « n'a pas vocation à se substituer aux instances sociales » de nos directions respectives. Or ce qui motivait l'intersyndicale à demander la création d'une formation spécialisée de site, c'était de permettre de traiter rapidement les sujets transverses pour qu'ils ne fassent pas l'objet d'infinites parties de ping-pong entre les personnels, les différentes directions et Agile, comme ce qui s'est passé pendant des dizaines d'années à l'ancienne cité administrative et qui s'est poursuivi pendant cette première année de présence sur le site Lemaresquier.

Nous allons maintenant illustrer brièvement comment cette instance aurait pu éviter des pertes de temps, de l'énerver chez les personnels, du travail inutile des formations spécialisées des directions, et même des dépenses inutiles (cela devrait parler aux apôtres compulsifs de la baisse de la dépense publique ?)

Prenons l'exemple de la gestion de l'ambiance lumineuse : la formation spécialisée de la direction générale des Finances publiques a mis à son ordre du jour cette question et a préconisé des tests de stores de différents types dans certains bureaux, pour adapter au mieux la correction de luminosité en fonction de l'orientation des bureaux. Cette expérimentation a débuté et quelques semaines après, les représentant·es des personnels ont été informé·es qu'un appel d'offre pour l'achat de stores allait être lancé par la préfecture [mais financés par nos directions, sans qu'elles aient le choix

sur le matériel commandé ], sur le périmètre global de la Cité. Où ceci a-t-il été discuté, quand a-t-on fait le lien avec les personnels et leurs représentants ? Jamais ! Que d'énergie, de temps et d'argent dépensés en pure perte !

Un second exemple est la décision unilatérale d'Agile (ou de la préfecture ?) d'installer des entrebâilleurs de fenêtres sur l'ensemble des ouvrants de la Cité administrative. Dans quelle instance cela a-t-il été discuté ? Aucune à notre connaissance. De surcroît, quelle est la motivation de l'installation de ces dispositifs ? Le Code du travail n'impose cette mesure d'aucune manière et le bien-être au travail des collègues exige l'abandon de cette idée saugrenue. Qui va payer la facture ?

Troisième et dernier exemple du flou que permet l'absence d'une formation spécialisée de site : des fenêtres ont été condamnées à la suite de la chute de l'une d'entre elles. Les élus et mandaté·es de la formation spécialisée de la DGFIP ont demandé le 27 novembre 2025, en instance, si le système de ventilation produisait un débit horaire conforme aux normes en vigueur. La DRFiP a répondu par l'affirmative, assurant qu'Agile en avait attesté. Les élus ont délibéré pour que la communication des mesures de débit d'air leur soit faite. Après deux relances sans suite, des représentants des personnels en formation spécialisée ont déposé un droit d'alerte sur le sujet. Celles-ci ont été communiquées le 22 janvier 2026 et à la lecture de la date de ces mesures, il apparaît qu'elles ont été réalisées... postérieurement au 27 novembre 2025 (du 12 au 19 décembre 2025). Donc, ces mesures n'existaient pas le jour où le président de la formation spécialisée (et responsable de la logistique de la DRFiP) nous a déclaré que ces mesures étaient correctes. Cela s'appelle un mensonge tout simplement.

Depuis le mois de février 2025 et l'arrivée des premiers services sur le nouveau site, les problèmes se sont succédés et ont été résolus (ou pas), avec la bonne volonté des collègues d'Agile et de la gestion Cité (en nombre notoirement insuffisants face à la multitude de sujets) : accès PMR compliqué (même s'il nous est annoncé comme respectant les normes, ce sont les collègues qui raccompagnent à la grille les usager·es en fauteuil roulant qui ne parviennent pas à sortir du site), infiltrations dans les toits terrasses avec inondations à répétition de bureaux, infiltrations dans les sous-sols, dans les locaux du laboratoire d'hydrobiologie par exemple (des pompes ont du être installées de manière continue), inondations à répétition au niveau des garages y compris là où sont installées les bornes de recharge des véhicules électriques (sans aucune consigne de sécurité venant de l'administration d'ailleurs), ambiance thermique qui demande des réglages bureau par bureau qui peuvent prendre plusieurs jours à être réalisés, entassement des agents sans prise en compte des diverses missions qu'ils exercent dans des bureaux partagés exigus, au mépris des conditions de travail (conséquence de la circulaire dite « Borne » sur la réduction comptable et sans logique des espaces de travail dans la Fonction publique), espaces de confidentialité promis mais finalement absents, fenêtre qui tombe dans la cour et condamnation des fenêtres identiques pendant des semaines, tickets de signalement sur l'application Camiléïa sans suites, problème de gestion des autorisations des badges d'accès au parking, conditions d'accueil des usagers de l'inspection du travail dégradées et insuffisantes, conclusions de l'exercice incendie préoccupantes, sens de circulation dans le parking sous-sol et sortie du parking dangereux, toilettes en mode « aire d'autoroute » sans intimité (la Cité administrative de Montauban a remédié par des travaux à ce désagrément, la démarche est donc

possible), pas d'eau chaude dans les toilettes, exigüité du restaurant administratif et augmentation conséquente du prix du repas (bien sûr sans augmentation des rémunérations et en parallèle, baisse de subvention pour certain·es), gestion catastrophique de la coupure d'eau générale (mesures non coordonnées entre directions, absence d'une réserve de bouteilles d'eau potable), intrusion de la Coordination rurale sur le site, signal de réception téléphonique très faible voire inexistant pour certains opérateurs mobiles, prestation de ménage sous dimensionnée et charges de travail des salariées modifiées en cours d'exercice, sans renfort suffisant de personnel, vieillissement prématûr des sols (peu d'étages ont fait l'objet d'une vitrification, pourquoi ?), absence d'interphone dans les sous-sols au mépris de la sécurité, exercice d'alerte intrusion organisé pendant les vacances avec des manques cruciaux, sous-dimensionnement des espaces de restauration lors des périodes de fermetures du RIA, absence de moyens suffisants octroyés aux organisations syndicales (contrevenant à l'article R213-28 du Code générale de la Fonction publique) et installation des panneaux d'affichage syndical à un endroit où ils sont invisibles, sans concertation une fois encore, et l'on pourrait poursuivre à l'envi cette liste déjà trop longue.

Afin d'illustrer ces manquements, nous vous remettons les signalements émis dans les différentes administrations depuis l'installation à la nouvelle cité.

Les représentants des personnels de l'intersyndicale CGT (*DDETS, DREAL Occitanie, DDT 31, DREETS, Finances publiques*, FSU (*SNUITAM*), Sud/Solidaires (*Finances publiques, Inspection du travail*)), CFTC (*CCRF & SCL*) signataires de cette déclaration liminaire vous demande une nouvelle fois de créer, sans délai, la formation spécialisée de site. Cette initiative serait de nature à mettre un terme aux atermoiements et pertes de temps qui sont la conséquence de la dilution des responsabilités pour gérer des problématiques qui sont souvent communes à l'ensemble des administrations. La gestion globalisée permettrait également des économies d'échelle substantielles en cas de besoin de commande publique. Les personnels que nous représentons dans cette réunion sont en attente de solutions pérennes et les plus rapides possibles à leurs problématiques de vie quotidienne au travail. Un nouveau refus de votre part ne ferait que confirmer le manque de volonté de l'État de prendre en compte les conditions de travail de ses agents, qu'il maltraite déjà depuis fort longtemps en matière de rémunération, de carrière et de retraite. Nous serons attentifs à vos réponses et rendrons compte de notre mandat à l'ensemble de nos collègues et nous discuterons avec eux des suites à y donner.

*Les représentant.e.s élu.e.s et mandaté.e.s des personnels de la Cité administrative*